

Question écrite
de M. Michel Mermillod

Concerne: une buvette sans alcool au parc Bertrand

A la demande de nombreux utilisateurs, il pourrait être intéressant d'installer une buvette (à la belle saison) vers la place de jeux du parc Bertrand.

Tout en respectant la cession du 4 novembre 1933, le Conseil administratif pourrait-il étudier la question?